

Les mardis du Groupe PLR... C'est la rentrée !

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, le populisme ambiant et les idéologies excessives. Il défend les libertés individuelles, prône la cohésion et met en avant l'innovation.

Après la pause estivale, les séances du Grand Conseil ont repris.

Vous serez informés des objets discutés par le Groupe PLR toutes les trois semaines.

*Pour aujourd'hui, quelques éléments des séances **du 25 août au 8 septembre** sont à relever :*

Pour des taxis dans l'air du temps

Dans l'air du temps. C'est là que devrait s'inscrire une politique des transports efficiente. Or, dans notre canton, **la réglementation en matière de taxis est dépassée**. Pour contrecarrer cet état de fait, les deux députés PLR Mathieu Blanc et Marc-Olivier Buffat ont déposé au Grand Conseil, à la mi-août, le postulat « [Pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes](#) ». Pour en savoir plus, lire l'article paru dans le journal du parti, *Tribune*, du mois d'août (abonnement [ici](#)).

Pour que les mariages d'exception ne deviennent pas des exceptions

De plus en plus de couples souhaitent s'unir civilement dans des lieux dits « d'exception ». L'Etat de Vaud en a recensé un certain nombre, parmi eux : la Porte des Iris, le Château de Chillon, le Château d'Oron, le Château de Lucens, la Maison Blanche à Yverne. « Si l'offre est là et la demande croissante, l'Etat a pourtant annoncé que les mariages civils ne pourraient avoir lieu dans ces sites d'exception plus que les 1er et 3ème samedis du mois », explique le Président du groupe et député PLR Jean-Marie Surer. L'explication ? « **Un budget insuffisant, un manque de personnel et une formation trop longue pour les officiers d'état civil, empêchent apparemment l'Etat de Vaud de mandater suffisamment d'officiers d'état civil pour couvrir quatre samedis par mois, comme cela se faisait auparavant** », poursuit le député. C'est dommage, car ces cérémonies permettent aux propriétaires de ces prestigieuses demeures de les tenir en bonne forme. C'est un geste pour le patrimoine. Afin de remettre, non pas l'église au milieu du village, mais le mariage civil au centre des sites d'exception vaudois, le député PLR a déposé une interpellation « [A quand la fin des "mariages d'exception" ?](#) ».

Moins d'espace pour les chevaux ?

Surprise ! L'Etat de Vaud demande la mise en place d'aires de sorties toutes saisons pour les chevaux d'une dimension inférieure à ce qui est demandé au niveau fédéral et par la Loi sur la protection des animaux et son ordonnance (OPAN). En effet, si « celle-ci recommande 150m2 par cheval pour les 5 premiers chevaux et 75m2 par cheval supplémentaire, la directive vaudoise, elle, propose 120m2 pour les 3 premiers chevaux et 40m2 pour les chevaux supplémentaires », explique le député PLR Christian Kunze, auteur d'une interpellation à ce sujet ([Aires de sortie et aménagement du territoire : de quoi monter sur ses grands chevaux !](#)). Pourquoi ? Le canton privilégie les surfaces d'assolement et met ainsi dans l'embarras les agriculteurs. Il faut savoir que **dans notre canton, nous avons 9'500 chevaux, dont 85% sont détenus par des agriculteurs**. Si pour eux les chevaux constituent un revenu accessoire indispensable, les agriculteurs sont aussi soucieux de leur bien-être. Ainsi, la limitation des surfaces pourrait amener les propriétaires de chevaux à fuir vers les manèges ». Est-ce le but de l'Etat de Vaud ? Celui-ci peut-il laisser aux agriculteurs la possibilité de détenir leurs chevaux dans des aires de 150m2 et 75m2 ? Telle est la question posée par le député Kunze début septembre au Conseil d'Etat. Affaire à suivre.

Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles : le PLR actif au niveau fédéral et cantonal

Son titre n'est pas très accrocheur, mais le « projet de loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles » - soumis en consultation jusqu'au 25 septembre – est porteur d'enjeux cruciaux pour le monde de l'agriculture. Et puisque « qui ne dit mot consent », le PLR Vaud a rédigé une prise de position argumentée qu'il vient de transmettre au Département fédéral des finances. Au niveau du Grand Conseil, le sujet est mis sur la table par le député PLR Alexandre Berthoud, qui a déposé une [interpellation](#) début septembre. Comment le Canton de Vaud se prépare-t-il à la modification du cadre législatif ? La réponse du Conseil d'Etat est attendue dans les trois mois par le Groupe PLR au Grand Conseil.

Objets PLR déposés du 25 août au 8 septembre 2015 :

- **Interpellations**

- Jean-Marie Surer et consorts - [A quand la fin des "mariages d'exception" ?](#)
- Dominique Bonny et consorts - [Boisement de l'Orbe supérieure ? De l'ombre pour les poissons !](#)
- Christian Kunze et consorts - [Aires de sortie et aménagement du territoire : de quoi monter sur ses grands chevaux !](#)
- Alexandre Berthoud et consorts - [Projet de loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles - comment le Canton de Vaud se prépare-t-il à la modification du cadre législatif ?](#)

- **Postulat**

- Mathieu Blanc et consorts - [Pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes](#)

- **Résolution**

- Véronique Hurni et consorts - [Pas de brevets sur les plantes et les animaux !](#)

... à mardi dans 3 semaines

Laurine Jobin

Groupe PLR

groupe@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T: 021 323 72 78

F: 021 320 60 86

www.plr-vd.ch